

(4)

(N° 148.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Louis Auguste Edouard Gobert, ingénieur méca- nicien à l'administration des chemins de fer.

(Voir le N° 345, session 1846-1847 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Gobert est né à Cambrai (France), le 15 novembre 1815, d'un père français et d'une mère belge; il fut élevé en Belgique et termina ses études au collège de Liège.

Il s'établit à Gand, où il exerça une profession industrielle qu'il abandonna d'une manière honorable.

En 1858, il fut admis au service de l'État, en qualité d'aspirant ingénieur; en 1845, il fut promu aux fonctions d'ingénieur mécanicien de 3^e classe.

Rien ne paraît s'opposer à ce que la faveur qu'il sollicite lui soit accordée.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 8 décembre 1847, à la majorité de 59 suffrages contre 24.

J. VAN SCHOOR, Rapporteur.